

# Communauté PARIS-SACLAY

## COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 AVRIL 2016

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	58
Présents et représentés	:	70
Votants	:	70

Le mercredi 6 avril 2016, le Conseil communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 31 mars 2016, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. Michel BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

### DELEGUES PRESENTS

Mme Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
Mme Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
M. Guy	MALHERBE	Commune de Epinay-sur-Orge
Mme Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme Anne	de ROCQUIGNY	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis

M. François	PELLETANT	Commune de Linas
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
M. Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau
Mme Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
Mme Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
Mme Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Mme Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
Mme Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Jean	FLEGEO	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust

M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

#### **DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

M. Jean-François VIGIER donne pouvoir à Mme Irène BESOMBES pour le point 1  
Mme Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU  
M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme Françoise MARHUENDA  
Mme Ouiam HAMMAN donne pouvoir à M. Jean ROZNOWSKI  
Mme Sandrine GELOT-RATEAU donne pouvoir à M. Rémi BETIN  
M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme Catherine DELAITRE  
Mme Hella KRIBI-ROMDHANE donne pouvoir à Mme Rafika REZGUI  
M. Serge MORANVILLE donne pouvoir à Mme Marie-Pierre DIGARD du point 2 jusqu'au point 37  
M. Pierre OLLIER donne pouvoir à Mme Sylvianne RICHARDEAU  
Mme Michèle VIALA donne pouvoir à M. David ROS  
M. Grégoire de LASTEYRIE donne pouvoir à Mme. Michelle CHENIAUX pour le point 1  
Mme Denise CHALEM donne pouvoir à M. Pierre COSTI  
Mme Véronique LEDOUX donne pouvoir à M. Hervé PAILLET pour le point 1

#### **DELEGUES ABSENTS EXCUSES**

Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. DAWARI	HORSFALL	Commune de Massy
Mme Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny – Absente au point 1
Mme Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay – Absente au point 1
Mme véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau – Absente au point 1
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust – Absent au point 1
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous – Absent au point 1

**Secrétaire de séance : Monsieur Paul LORIDANT**

Soit 58 délégués présents et 70 délégués présents et représentés à l'ouverture de la séance.  
Soit 65 délégués présents et 75 délégués présents et représentés du point 2 jusqu'à la fin de la séance.

### 1 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DU 7 JANVIER ET DU 3 FÉVRIER 2016

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ADOPTE les procès-verbaux des séances du Conseil communautaire du 07 janvier et 03 février 2016.

### 2- GRANDES ORIENTATIONS DU PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITÉ 2016-2020

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- ADOPTE les grandes orientations du pacte financier et fiscal de solidarité 2016-2020 ci-après annexées.

### 3 - BP PRINCIPAL 2016

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ADOPTE par chapitre et par opération d'investissement le Budget primitif 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016
011 - CHARGES À CARACTÈRE GENERAL	52 104 320,75
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	24 633 242,54
014 - ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	145 269 563,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 352 082,59
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>	<b>224 359 208,88</b>
66 - CHARGES FINANCIÈRES	1 118 979,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	437 749,40
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>225 915 937,28</b>
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13 133 384,00
042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 900 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>16 033 384,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>241 949 321,28</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016
013 - ATTÉNUATIONS DE CHARGES	80 600,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	13 359 586,00
73 - IMPÔTS ET TAXES	159 362 035,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	62 395 128,25
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	251 615,20
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE</b>	<b>235 448 964,45</b>
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 000,00
78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>235 452 964,45</b>
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	767 260,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>767 260,00</b>
002- RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	5 729 096,83
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>241 949 321,28</b>

DEPENSES	RAR 2015 SUR 2016	BP 2016	TOTAL BUDGET
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	266 484,11	830 000,00	1 096 484,11
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	210 078,95	2 039 000,00	2 249 078,95
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	230 812,06	938 200,00	1 169 012,06
Opération d'équipement n°10	16 615,68	151 372,00	167 987,68
Opération d'équipement n°11	96 877,49	1 431 466,00	1 528 343,49
Opération d'équipement n°12	271 594,33	1 091 525,00	1 363 119,33
Opération d'équipement n°13	1 338 252,47	1 855 362,00	3 193 614,47
Opération d'équipement n°14	22 255,20	408 714,00	430 969,20
Opération d'équipement n°15	34 412,64	83 696,00	118 108,64
Opération d'équipement n°16	1 714,82	69 884,00	71 598,82
Opération d'équipement n°17	47 423,11	1 760 382,00	1 807 805,11
Opération d'équipement n°18	526 693,53	1 517 510,00	2 044 203,53
Opération d'équipement n°19	409 400,78	3 273 305,00	3 682 705,78
Opération d'équipement n°20		195 800,00	195 800,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	802 227,46	43 135 974,37	43 938 201,83
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>4 274 842,63</b>	<b>58 782 190,37</b>	<b>63 057 033,00</b>
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES		50 000,00	50 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES		4 460 482,43	4 460 482,43
26 - PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.			
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		494 106,00	494 106,00
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>	-	<b>5 004 588,43</b>	<b>5 004 588,43</b>
45811 - OPERATION SOUS MANDAT	168 000,00		168 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 442 842,63</b>	<b>63 786 778,80</b>	<b>68 229 621,43</b>
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		767 260,00	767 260,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES		12 965 108,00	12 965 108,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	-	<b>13 732 368,00</b>	<b>13 732 368,00</b>
001- RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		1 829 157,30	1 829 157,30
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 442 842,63</b>	<b>79 348 304,10</b>	<b>83 791 146,73</b>

RECETTES	RAR 2015 SUR 2016	BP 2016	TOTAL BUDGET
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	1 885 827,23	23 364 503,00	25 250 330,23
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES		14 481 080,00	14 481 080,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS			
<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>1 885 827,23</b>	<b>37 845 583,00</b>	<b>39 731 410,23</b>
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		9 966 353,00	9 966 353,00
1068 - EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES		4 386 172,70	4 386 172,70
16 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS		44 612,80	44 612,80
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		496 106,00	496 106,00
<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>	-	<b>14 893 244,50</b>	<b>14 893 244,50</b>
45821 - OPERATION SOUS MANDAT		168 000,00	168 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 885 827,23</b>	<b>52 906 827,50</b>	<b>54 792 654,73</b>
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		13 133 384,00	13 133 384,00
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		2 900 000,00	2 900 000,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES		12 965 108,00	12 965 108,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>28 998 492,00</b>	<b>28 998 492,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 885 827,23</b>	<b>81 905 319,50</b>	<b>83 791 146,73</b>

#### 4 - BP ANNEXE AMÉNAGEMENT 2016

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

– ADOPTE par chapitre le Budget primitif 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2016</b>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	77 104,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	188 677,03
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>265 781,03</b>
042- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	897 624,68
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>897 624,68</b>
<b>DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 163 405,71</b>
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>0,00</b>
042- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 023 624,68
<b>RECETTES D'ORDRE</b>	<b>1 023 624,68</b>
002-RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	139 781,03
<b>RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 163 405,71</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2015</b>
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 315 676,46
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>1 315 676,46</b>
040- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 023 624,68
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>1 023 624,68</b>
<b>DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 339 301,14</b>
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>0,00</b>
040- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	897 624,68
<b>RECETTES D'ORDRE</b>	<b>897 624,68</b>
001-RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 441 676,46
<b>RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 339 301,14</b>

## 5 - BP ANNEXE DES PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES 2016

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ADOPTE par chapitre le Budget primitif 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

FONCTIONNEMENT	BP 2016	RAR 2015 sur 2016	BUDGET 2016
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	549 747,25		549 747,25
012 - CHARGES DE PERSONNEL	308 000,00		308 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 000,00		4 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00		1 000,00
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>860 747,25</b>		<b>860 747,25</b>
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	27 200,00		27 200,00
<b>DEPENSES ORDRE</b>	<b>27 200,00</b>		<b>27 200,00</b>
<b>DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT</b>	<b>887 947,25</b>		<b>887 947,25</b>
002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE FCT	27 713,25		27 713,25
70 - PRODUITS DES SERVICES	226 727,00		226 727,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	633 507,00		633 507,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS			0,00
<b>RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT</b>	<b>887 947,25</b>		<b>887 947,25</b>

INVESTISSEMENT	BP 2016	RAR 2015 sur 2016	BUDGET 2016
16 - REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	38 000,00		38 000,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	77 795,42	27 276,96	105 072,38
<b>DEPENSES TOTALES INVESTISSEMENT</b>	<b>113 795,42</b>	<b>27 276,96</b>	<b>141 072,38</b>
001 - SOLDE D'EXECUTION INV REPORTE	77 872,38		77 872,38
16 - EMPRUNTS ET ASSIMILES	38 000,00		38 000,00
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>113 872,38</b>	<b>0,00</b>	<b>113 872,38</b>
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	27 200,00		27 200,00
<b>RECETTES ORDRE</b>	<b>27 200,00</b>		<b>27 200,00</b>
<b>RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT</b>	<b>141 072,38</b>	<b>0,00</b>	<b>141 072,38</b>

## 6 - BP ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL 2016

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

– ADOPTE par chapitre le Budget primitif 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

INVESTISSEMENT	BP 2016
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,01
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>0,01</b>
001-RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	899 999,99
<b>DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>900 000,00</b>
13-SUBVENTION D'EQUIPEMENT	900 000,00
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>900 000,00</b>
<b>RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>900 000,00</b>

## 7 - BP ANNEXE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES 2016

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

1. ADOPTE par chapitre le Budget primitif 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>
-----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	24 014 700 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 659 500 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	44 800 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>	<b>25 719 000 €</b>
66 - CHARGES FINANCIERES	151 950 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	95 600 €
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 966 550 €</b>
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	908 370 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 030 730 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 939 100 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>27 905 650 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016
013 - ATTENUATION DE CHARGES	24 000 €
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	25 617 550 €
73 - IMPOTS ET TAXES	0 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 218 000 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	30 600 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE</b>	<b>27 890 150 €</b>
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 €
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>27 890 150 €</b>
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	15 500 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>15 500 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>27 905 650 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>
-----------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2016
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	46 000 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 963 100 €
23 - IMMOBILISATION EN COURS	25 000 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>2 034 100 €</b>
16 - EMPREUNTS ET DETTES ASSIMILEES	450 150 €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000 €
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>451 150 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 485 250 €</b>
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	15 500 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>15 500 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 500 750 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2016
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	2 500 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	360 000 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>362 500 €</b>
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0 €
10 - DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES	199 150 €
<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>	<b>199 150 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>561 650 €</b>
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	908 370 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 030 730 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 939 100 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 500 750 €</b>

**8 - BP ANNEXE PRODUCTION DE RÉSEAU DE CHALEUR ET D'ÉLECTRICITÉ 2016**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ADOPTE par chapitre le Budget primitif 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>
-----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 160 200 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	0 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	215 000 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>	<b>5 375 200 €</b>
66 - CHARGES FINANCIERES	271 300 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000 €
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 661 500 €</b>
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	994 300 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 000 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>998 300 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 659 800 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	6 653 000 €
73 - IMPOTS ET TAXES	0 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 800 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE</b>	<b>6 659 800 €</b>
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 €
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 659 800 €</b>
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 659 800 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>
-----------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2016
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	100 000 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	200 000 €
23 - IMMOBILISATION EN COURS	181 300 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>481 300 €</b>
16 - EMPREUNTS ET DETTES ASSIMILEES	517 000 €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0 €
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>517 000 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>998 300 €</b>
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>998 300 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2016
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>0 €</b>
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0 €
10 - DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES	0 €
<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0 €</b>
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	994 300 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	4 000 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>998 300 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>998 300 €</b>

### 9- TAUX D'IMPOSITION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET MISE EN PLACE D'UNE INTÉGRATION FISCALE PROGRESSIVE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- DECIDE de fixer les taux suivants pour l'année 2016 :
  - la Cotisation foncière des entreprises (CFE) à 23,47 % ;
  - la Taxe d'habitation (TH) à 8,22 % ;
  - la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) à 0,42 % ;
  - la Taxe foncière sur les propriétés foncières non bâties (TFNB) à 3,13 %.
- DECIDE d'appliquer les intégrations fiscales progressives sur une durée de 12 ans :
  - du taux de Cotisation foncière des entreprises (CFE) pour l'ensemble du territoire de la Communauté Paris-

Saclay ;

- du taux de Taxe d'habitation (TH) pour les communes de Verrières-le-Buisson et Wissous ;
- de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) pour les territoires de l'ex CAPS et de l'ex CAEE.

### **10- TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- DECIDE de fixer les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le territoire de la communauté d'agglomération, pour l'année 2016, aux valeurs suivantes :

Communes	Taux
Ballainvilliers	7,95%
Bures-sur-Yvette	8,14%
Champlan	5,32%
Gif-sur-Yvette	7,00%
Gometz-le-Châtel	11,09%
Igny	9,37%
La Ville-du-Bois	7,95%
Les Ulis	5,19%
Linas	7,95%
Longjumeau	7,46%
Montlhéry	7,95%
Orsay	7,03%
Palaiseau	6,36%
Saclay	6,94%
Saint-Aubin	4,64%
Vauhallan	10,48%
Verrières-le-Buisson	5,09%
Villebon-sur-Yvette	3,32%
Villejust	5,15%
Villiers-le-Bâcle	9,68%
Wissous	5,09%

### **11 - AFFECTATION ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2015 AU BP 2016 DU BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- DECIDE D'AFFECTER les résultats de l'exercice 2015 au budget primitif 2016 comme suit :
- Article 002 R - « résultat de fonctionnement reporté » : 5 729 096,83 €
- Article 1068 R – « excédents de fonctionnement capitalisés » : 4 386 172,70 €
- Article 001 D - « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 1 829 157,30 €

## **12 - AFFECTATION ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2015 AU BP 2016 ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

– DECIDE D'AFFECTER le résultat de l'exercice 2015 au budget primitif 2016 comme suit :

- Article 001 D - « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 899 999,99 €

## **13 - AFFECTATION ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2015 AU BP 2016 ANNEXE DU BUDGET AMÉNAGEMENT**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

– DECIDE D'AFFECTER les résultats de l'exercice 2015 au budget primitif 2016 comme suit :

- Article R 002 - «résultat de fonctionnement reporté » : 139 781,03 €,

- Article R 001 - « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 1 441 676,46 €.

## **14 - AFFECTATION ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2015 AU BP 2016 - BUDGET ANNEXE DES PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

– DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2015 au budget primitif 2016 comme suit :

- Article 002 R - « résultat de fonctionnement reporté » : 27 713,25 €

- Article 001 R - « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 77 872, 38 €

## **15 - FIXATION DES MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

– ADOPTE les durées d'amortissement suivantes :

<b><u>Immobilisations incorporelles :</u></b>	Durée
Logiciels	2 ans
Frais relatifs aux documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	10 ans
<b><u>Immobilisations corporelles :</u></b>	
Voitures	5 ans
Camions et véhicules industriels	8 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériels classiques	6 ans
Instruments de musique	8 ans
Coffre-fort	20 ans
Maquettes	5 ans

Installations et appareils de chauffage	20 ans
Appareils de levage-ascenseurs	20 ans
Équipements de garage et d'atelier	10 ans
Matériel et outillage technique	10 ans
Équipements de cuisines	10 ans
Équipements sportifs	20 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans
Infrastructures de communication électronique	15 ans
Installations de voirie	20 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	20 ans
Constructions sur sol d'autrui	sur la durée du bail à construction
Terrains de gisement (mines et carrières)	Sur la durée du contrat d'exploitation
Plantations	20 ans
<b><u>Subventions d'équipement versées :</u></b>	
Subventions d'équipement versées finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans
Subventions d'équipement versées finançant des biens immobiliers ou des installations	15 ans
Subventions d'équipement versées finançant des projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans

Ces durées s'appliqueront aux acquisitions réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les amortissements en cours à cette date restant sans changement.

- FIXE à 1 500 € TTC le coût unitaire en-dessous duquel l'amortissement se fera sur un an.

**16 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE TOUT ORGANISME POUR LA RÉHABILITATION DU TERRAIN DE FOOTBALL DE LA COMMUNE DE BALLAINVILLIERS ET LA RÉALISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL DE LA COMMUNE D'EPINAY-SUR-ORGE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- SOLLICITE la Fédération Française de Football au titre du dispositif « Horizons Bleus » ou de tout autre dispositif pour une subvention au taux le plus élevé;
- SOLLICITE la Région Ile-de-France au titre du dispositif « terrains synthétiques de grands jeux pour une subvention au taux le plus élevé;
- SOLLICITE tout organisme susceptible de financer les projets pour une subvention au taux le plus élevé.

### **17 - DEMANDE DE CRÉATION D'UN SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES RN20**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE les statuts constitutifs du Syndicat Mixte d'études de la RN 20, annexés à la présente délibération ;
- DEMANDE à Monsieur le Préfet de l'Essonne d'autoriser la création du Syndicat Mixte d'études de la RN 20 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la création du Syndicat.

### **18 - ZAC DU QUARTIER DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE- AVIS SUR LE PROJET (PRO) CONCERNANT LE BOULEVARD DE LA VAUVE SUD ET LE BOULEVARD DES MARÉCHAUX SUD**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DONNE un avis favorable au dossier technique remis le 27 janvier 2016 par l'EPAPS, sur les études de phase projet Partiel (PRO) des boulevards de la Vauve Sud et des Maréchaux Sud dans la ZAC du Quartier de l'École Polytechnique sous réserve des observations suivantes ;
- EMET et DEMANDE à ce que soient pris en compte les principes suivants :
  - La réversibilité des espaces publics pour permettre la réalisation de places de stationnement sur le trottoir Nord,
  - L'enfouissement des réseaux afin d'éviter toute détérioration si reprise des espaces publics (trottoir Nord),
  - Le déplacement de la piste cyclable au sud de la Noue S1.

### **19 - ZAC DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE - AVIS SUR LE PROJET (PRO) CONCERNANT LA PARTIE OUEST DU BOULEVARD SUD**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DONNE un avis favorable au dossier technique remis le 27 janvier 2016 par l'EPAPS, sur les études de phase projet Partiel (PRO) du boulevard Sud dans la ZAC du Quartier de l'École Polytechnique sous réserve des observations suivantes :
- EMET et DEMANDE à ce que soient pris en compte les principes suivants :
  - L'alignement des limites parcellaires/clôtures avec les espaces publics,
  - La réalisation de places de stationnement sur le trottoir Nord,
  - La continuité des pistes cyclables entre celles de la ZAC et celle du STIF.

### **20 - AVIS DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY SUR LE PLUI DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- DONNE un avis favorable au projet de PLUI de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines tel qu'arrêté le 17 décembre 2015.
- DIT que la présente délibération sera notifiée à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

## **21 - AVIS DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY SUR LE PLU DE MASSY**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés

- DONNE un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Massy.
- DIT que cet avis sera transmis à la commune de Massy.

## **22 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ÉCOLE DE LA 2ÈME CHANCE POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION DES FOULÉES DE COURTABŒUF**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE le versement de la subvention à l'École de la 2ème Chance, à hauteur de 17 000 € ;
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat ci-annexée ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2016.

Ne prend pas part au vote M. Dominique FONTENAILLE

## **23 - ADHÉSION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA REVALORISATION ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS ET ORDURES MÉNAGÈRES (SIREDOM)**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- DEMANDE l'adhésion de la Communauté Paris-Saclay pour les communes d'Epinay-sur-Orge, de Marcoussis, de Nozay, et de Saulx-les-Chartreux en tant que membre du SIREDOM ;
- PROPOSE que cette adhésion s'opère avec un nombre de délégués titulaires et un nombre de délégués suppléants égal à celui prévu par les statuts du SIREDOM pour les quatre communes membres du syndicat qui en sont retirées de plein droit au 1<sup>er</sup> janvier 2016, soit un délégué titulaire et 2 délégués suppléants par commune (4 délégués titulaires et 8 délégués suppléants au total) ;
- INVITE le Comité syndical du SIREDOM à se prononcer sur ces propositions et, en cas d'accord, invite également l'ensemble des membres du syndicat à se prononcer dans les délais et selon les règles de majorité requises par la loi.

## **24 - OCTROI D'UNE AVANCE DE TRÉSORERIE À L'ASSOCIATION ATOUT-PLIE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- DECIDE le versement d'une avance de trésorerie d'un montant de 494 106 € à l'association Atout PLIE Nord-Ouest 91 pour l'année 2016 ;
- APPROUVE les termes de la convention portant avance de trésorerie au bénéfice de l'association Atout PLIE Nord-Ouest 91 pour l'année 2016 ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ci-annexée ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

## **25 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE ORNITHOLOGIQUE D'ILE-DE-FRANCE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- DECIDE de renouveler l'attribution et le versement d'une subvention de 32 800 € au CORIF ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

## **26 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA FERME DU BEL AIR**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- DECIDE de renouveler l'attribution et le versement d'une subvention de 13 000 € pour l'année 2016 à l'Association des Amis de la Ferme du Bel Air ;
- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention triennale suite à l'extension de territoire liée à la fusion ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée chapitre fonction et article nécessaire.

## **27 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE ENTRE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY ET LES COMMUNES DE GIF-SUR-YVETTE, ORSAY ET LES ULIS AU TITRE DU FINANCEMENT DU SÉJOUR DU CLUB ROBOTIQUE DE LA MÉDIATHÈQUE DES ULIS POUR PARTICIPER À LA FINALE DE LA FIRST LEGO LEAGUE AUX ETATS-UNIS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- AUTORISE le président à solliciter auprès des villes une participation à hauteur de 50 % du budget total pris en charge par la Communauté d'agglomération au prorata du nombre d'enfants concernés :
  - Gif-sur-Yvette pour un montant de 1 156 € pour un enfant,
  - Les Ulis pour un montant de 4 624 € pour quatre enfants,
  - Orsay pour un montant de 3 468 € pour trois enfants.
- AUTORISE le président à signer toutes les pièces relatives à cette demande, notamment les conventions de participation financière des communes concernées par l'évènement ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire 2016, chapitres, fonctions et articles correspondants.

## **28 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION SCUBE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- AUTORISE le Président à signer la convention de moyens et d'objectifs avec l'association Scientipôle, Savoir et Société S-[CUBE] qui prévoit le versement d'une subvention de 70 000 € ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2016.

## **29 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA DRAC POUR COMPLÉTER L'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- SOLLICITE auprès de la DRAC Ile-de-France une subvention au taux maximum (50% du montant H.T.), au titre de la dotation générale de décentralisation, pour l'achat d'équipements numériques suivant pour le réseau des médiathèques :
- Consoles de jeux vidéo pour un montant de : 1 515,28 € H.T. (1 818,35€ TTC)
- Tablettes graphiques pour un montant de : 2 916,58 € H.T. (3 499.9 € T.T.C.)
- Montant total : 4 431.86 € H.T. (5318,25 € T.TC.)
- AUTORISE le président à signer toutes les pièces relatives à ces demandes de subvention.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire 2016, chapitres, fonctions et articles correspondants.

### **30 - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CLSPD) DE LA COMMUNE DE VILLEBON-SUR-YVETTE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- DESIGNNE M Igor TRICKOVSKI comme représentant de la Communauté Paris-Saclay au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance de Villebon-sur-Yvette.

### **31 - ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ DE RESPONSABILITÉ ALLOUÉE AUX RÉGISSEURS D'AVANCES ET DE RECETTES**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- DECIDE de fixer au taux de 100% les indemnités de responsabilité allouées chaque année aux régisseurs titulaires d'avances et/ou de recettes de la Communauté Paris-Saclay, et figurant dans le tableau ci-dessous découlant de la réglementation en vigueur :

Régisseurs d'avances	Régisseurs de recettes	Régisseurs d'avances et de recettes	Montant du cautionnement	Montant de l'indemnité de responsabilité annuelle (en euros)
Montant maximum de l'avance pouvant être consentie	Montant moyen des recettes encaissées mensuellement	Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement		
Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 2 440	-	110
De 1 221 à 3 000	De 1 221 à 3 000	De 2 441 à 3 000	300	110
De 3 001 à 4 600	De 3 001 à 4 600	De 3 000 à 4 600	460	120
De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	760	140
De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	1 220	160
De 12 200 à 18 000	De 12 201 à 18 000	De 12 201 à 18 000	1 800	200
De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	3 800	320
De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	4 600	410

De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	5 300	550
De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	6 100	640
De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	6 900	690
De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	7 600	820
De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	8 800	1 050
Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	1 500 par tranche de 1 500 000	46 par tranche de 1 500 000

- DECIDE de verser, le cas échéant, les indemnités visées à article 1 aux mandataires suppléants, au prorata du temps passé à exercer cette responsabilité.
- DECIDE de verser, le cas échéant, les indemnités visées à l'article 1 aux régisseurs intérimaires nommés dans les cas énoncés à l'article R.1617-5-1 du code général des collectivités territoriales susvisé, au prorata du temps passé à exercer cette responsabilité.
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 011 du budget principal.

**32 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA DÉCISION CONJOINTE MODIFICATIVE DE TRANSFERT DU PERSONNEL DE LA VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNE DE BURES-SUR-YVETTE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- AUTORISE le Président à signer la décision conjointe modificative de transfert avec la commune de Bures-sur-Yvette

**33 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE AVEC LA COMMUNE DE BURES-SUR-YVETTE POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE N° 2015-194 DU 7 DÉCEMBRE 2015**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de service avec la commune de Bures-sur-Yvette pour l'exercice de la compétence voirie d'intérêt communautaire n°2015-194 du 7 décembre 2015.

**34 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION AVEC ORANGE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS RUE DE LA SABLONNIÈRE À GOMETZ-LE-CHÂTEL**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- AUTORISE le président à signer la convention ci-annexée avec ORANGE, concernant les travaux de mise en souterrain du réseau de télécommunications rue de la Sablonnière à Gometz-le-Châtel ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2016 de la Communauté d'agglomération ;

- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### **35 - ADHÉSION ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LE TRIANGLE VERT**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- DECIDE d'adhérer à l'association le Triangle Vert pour un montant de 51 300 € pour l'année 2016.
- AUTORISE le Président à signer la convention avec l'Association le Triangle Vert.
- ATTRIBUE une subvention de 20 000 € à l'Association le Triangle Vert pour l'année 2016.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée chapitre fonction et article nécessaire.

### **36 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION PARIS COCAGNE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- AUTORISE le Président à signer la convention annuelle avec l'Association Paris Cocagne pour l'année 2016.
- ATTRIBUE une subvention de 20 000 € à l'Association Paris Cocagne pour l'année 2016.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée chapitre fonction et article nécessaire.

### **37 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION TERRE ET CITÉ**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- DECIDE d'attribuer une subvention de 15 000 € pour l'année 2016 à l'Association Terre et Cité.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée chapitre fonction et article nécessaire.

Ne prennent pas part au vote Mme Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER et M. Thomas JOLY.

.....  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Le présent extrait a été affiché au 1 rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération « Communauté Paris-Saclay », en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations sont consultables au siège de la communauté d'agglomération du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le service des Assemblées au 01.69.35.69.59 ou par mail à l'adresse suivante : [christelle.marque@paris-saclay.com](mailto:christelle.marque@paris-saclay.com)